

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 01 décembre 1997 à 20:00 heures à l'hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Réjean Cliche, Christian Roy, Victor Bernard, Alain Du Sault et Alain Mathieu formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

210-97 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Monsieur Alain Du Sault,  
et résolu que l'ordre du jour de la présente session est adopté tel que présenté.

ADOPTE

211-97 **ADOPTE DU DERNIER PROCES-VERBAL**

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Réjean Cliche,  
et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 03 novembre 1997 est adopté tel que présenté.

ADOPTE

**DEMANDE D'APPUI DU C.P.P. DE SAINT-VICTOR**

ATTENDU la demande d'appui du C.P.P. de Saint-Victor pour un accueil particulier pour les nouveaux arrivants à Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Réjean Cliche,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
et résolu que le Conseil Municipal de Saint-Victor appui la demande du Conseil paroissial de Pastoral pour faire un accueil particulier pour els nouveaux arrivants à Saint-Victor.

ADOPTE

213-97

**INSTALLATION D'UNE POMPE - PAULINE ET LUC BOUCHER**

ATTENDU la demande de Pauline et Luc Boucher pour l'installation d'une pompe pour la pression d'eau.

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Alain Du Sault,  
et résolu que le Conseil Municipal autorise Monsieur Léo-Guy Jacques à faire l'achat et l'installation d'une pompe pour la pression d'eau chez Pauline et Luc Boucher, 245 Rue Commerciale à Saint-Victor. Le contribuable devra payer le tarif complet pour l'eau.

ADOPTE

214-97

**PROJET POUR TRANSPORT ADAPTE**

ATTENDU le projet de transport adapté et intégré pour le territoire de la M.R.C. Robert-Cliche, tel que présenté par l'association pour la promotion de l'accès au travail de Beauce Inc ;

ATTENDU que ledit projet vise à permettre aux personnes handicapées et à des personnes de 60 ans et plus de pouvoir se déplacer sur le territoire pour avoir accès à différents services.

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Christian Roy,  
et résolu que la Municipalité de Saint-Victor participera au projet de transport adapté sur le territoire de la M.R.C. Robert-Cliche à la condition que le ministère des transports du Québec confirme sa participation financière couvrant 75% des coûts du projets. Il est à noter que la Municipalité de Saint-Victor a déjà un transport pour les personnes âgées.

ADOPTE

215-97

**APPUI CANDIDATURE DE JANVIER GRONDIN - U.M.R.C.Q.**

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
et résolu que la Municipalité de Saint-Victor  
appui la candidature de Monsieur Janvier Grondin, maire  
de Saint-Jules, pour occuper le poste vacant de Monsieur  
Jean-Marie Pouliot au sein du Conseil d'administration  
de l'U.M.R.C.Q.

ADOPTE

216-97

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE SOCIAL LOUIS BRAILLE  
INC., CROIX ROUGE ET CENTRAIDE**

ATTENDU les demandes d'aide financière de Centre Louis Braille Inc., Croix Rouge et Centraide.

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

et résolu que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 50,00 \$ à la campagne de financement de Centre Louis Braille Inc., Croix Rouge et Centraide.

ADOPTE

217-97

**RÈGLEMENT NUMERO 09-97**

Aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir un chemin d'hiver conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 01 janvier 1998 et le 01 avril 1998, soit une partie de chemin du 4 ième Rang Sud située entre les lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 03 novembre 1997.

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Réjean Cliche,

et résolu que le règlement numéro 09-97 est adopté.

EN CONSEQUENCE, le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait

partie intégrante.

ARTICLE 2. La municipalité de Saint-Victor est dispensé d'ouvrir et d'entretenir pour l'hiver une partie du chemin du 4 ième Rang Sud située entre les lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring.

ARTICLE 3. La période de fermeture du chemin nommé à l'article 2 du présent règlement s'étend u  
01 janvier 1998  
au 01 avril 1998.

ARTICLE 4. Le règlement numéro 09-97 entre en vigueur conformément à  
la Loi.

ADOPTE LE 01 DECEMBRE 1997.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE-TRESORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BELANGER

218-97

**RECONNAISSANCE DE CAMBI COMME MAITRE-D'ŒUVRE DE CERTAINS  
SERVICES D'URGENCE POUR NOTRE MUNICIPALITE**

CONSIDERANT QUE depuis 10 ans, l'unité d'urgence de la corporation ambulancière de Beauce inc. offre les services de décarcération (mâchoires de vie), recherche en forêt, équipe de sauvetage nautique avec plongeurs et bateaux, équipe de sauvetage vertical (hommes araignées), recherche aérienne avec avion, et équipe d'intervention pour les matières dangereuses avec équipements :

CONSIDERANT QUE les services de CAMBI sont assurés par du personnel bénévole dont les équipements et la formation sont financés par des levées de fonds et activités bénéfiques ;

CONSIDERANT QU'IL y a lieu de continuer à assurer à la population certains services de protection civile complémentaires à la protection contre l'incendie et aux effectifs policiers ;

CONSIDERANT l'efficacité démontrée par DAMBI lors de ses différentes interventions ;

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Réjean Cliche,  
il est résolu unanimement de reconnaître officiellement la corporation ambulancière de Beauce Inc. (CAMBI) comme maître d'œuvre des services de protection civile mentionnés au premier aliéna, et ce pour notre territoire.

ADOPTE

219-97

**COMPTES DE TAXES NON-PAYES**

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Christian Roy,  
et résolu à l'unanimité d'approuver l'état mentionnant les personnes endettées envers la municipalité de Saint-Victor, pour taxes municipales et préparé en vertu de l'article 1022 & suivants du Code municipal. Il est également résolu de mandater le secrétaire-trésorier pour transmettre à la M.R.C. Robert-Cliche, avant le 20 février 1998, l'état des immeubles à être vendus pour taxes municipales dues.

ADOPTE

220-97

**PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES - APPELLATION RÉGIONALE**

ATTENDU que des démarches ont récemment été effectuées par différents intervenants pour que le service des prévisions météorologiques d'Environnement Canada change l'appellation "Beauce" par "Chaudière-Appalaches" lors de la présentation des prévision météorologiques ;

ATTENDU que des prévisions météorologiques pour une région aussi grande que Chaudière-Appalaches ne rendraient pas compte des variations climatiques qui sont particulières à certains territoires dont celui de la Beauce.

Proposé par Monsieur Réjean Cliche,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
il est résolu à l'unanimité de demander à Environnement Canada de ne pas modifier l'appellation régionale lors de la présentation des prévisions météorologiques et de conserver la référence faite à la

Beauce.

ADOPTE

221-97 **COMPTES A REMBOURSER**

Proposé par Monsieur Alain Du Sault,  
Secondé par Monsieur Christian Roy,  
et résolu de rembourser les comptes suivants :

La somme de 393,75 \$ en compensation eau-égoût est remboursable pour cause de logement vacant appartenant à Madame Martine Pépin.

La somme de 78,75 \$ en compensation eau-égoût est remboursable pour cause de logement vacant appartenant à Charles Roy.

ADOPTE

222-97 **LES COMPTES**

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,  
et il est résolu que les comptes suivant sont approuvés et adoptés pour paiement :

1225	Téléphone St-Victor	523,62 \$
1226	Cogéco Câble	47,23 \$
1227	Hydro-Québec	1 074,49 \$
1241	Hydro-Québec	34,20 \$

1269	Poulin Excavation		222,21	\$
1270	Raynald Lessard		8,00	\$
1271	Armand Lapointe Équipement		84,90	\$
1272	Garage Irenée Groleau		8,98	\$
1273	Dépanneur Doyon		17,00	\$
1274	Excavations André Gosselin	3	575,44	\$
1275	Snap-on		104,55	\$
1276	DNF Inc.		695,12	\$
1277	Beauce Chaine		860,94	\$
1278	Supérieur Propane		240,82	\$
1279	Fecteau et Frères		79,77	\$
1280	Asphalte Sartigan		671,01	\$
1281	Pavage Jean-Luc Roy		615,35	\$
1282	Donavar Inc.		430,75	\$
1283	Garage Veilleux et Fils		367,62	\$
1284	Excavations M. Toulouse	2	279,10	\$
1285	Pneus Beaucerons		817,08	\$
1286	Centre du Camion (Amiante)		829,03	\$
1287	Denis Roger Ltée		523,05	\$
1288	Ville de Beauceville	2	938,84	\$
1289	Extincteurs Kaouin		125,29	\$
1290	Sifto Canada	3	367,51	\$
1291	Purolator		24,27	\$
1292	Roulements à Billes GM		190,85	\$
1293	Pièces Universelles		60,75	\$
1294	Ateliers F.L.P.H.		176,27	\$
1295	Beauce Peinture Professionnelle		5,74	\$
1296	Lubrasystems	1	477,77	\$
1297	Forages Adrien Gaudreau	4	931,41	\$
1298	Centre Electrique de Beauce		329,89	\$
1299	Hydrolique Service		675,97	\$
1300	Location de Beauce	4	478,43	\$
1301	Garage Agricole Alain Bolduc		231,07	\$
1302	Tuyaux Duchesne	1	310,24	\$
1303	Ferme Fernand Plante	1	276,29	\$
1304	Praxair		179,69	\$
1305	Larochelle Equipement	2	018,23	\$
1306	Mobilaire de Beauce		454,68	\$
1307	Béton St-Ephrem		882,91	\$
1308	Alliance Coop	1	198,49	\$
1309	CMP Mayer	4	503,96	\$
1310	Groupe Teknika	8	944,32	\$
1311	Fortin Gagné Mercier	3	187,32	\$
1312	S.Q.A.E.	1	997,87	\$
1313	Industries Wajax		635,04	\$
1314	Magasin Coop		423,77	\$
1315	Raymond Cloutier		70,00	\$

1316	Gérard Bolduc	70,00 \$
1317	Roland Bolduc	70,00 \$
1318	Louise Vallée	70,00 \$
1319	Jean-Thomas Doyon	70,00 \$
1320	Marc Lessard	70,00 \$
1321	Laurent Doyon	70,00 \$
1322	Patrick Doyon	70,00 \$
1323	Victor Bernard	15,00 \$
1324	Alain Mathieu	15,00 \$
1325	Réjean Cliche	20,00 \$

ADOPTE

223-97

**LEVEE DE LA SEANCE**

Proposé par Monsieur Alain Du Sault,  
Secondé par Monsieur Christian Roy,  
il est résolu que la séance est levée.

ADOPTE

**LE MAIRE**

**LE SECRETAIRE TRESORIER**

**JEAN-PAUL BERNARD**

**MARC BELANGER**